

Les autres tâches de la Banque nationale

1 Placement des actifs

1.1 Fondements

Pour l'essentiel, les actifs de la Banque nationale sont formés des réserves d'or et de devises ainsi que de créances libellées en francs (titres et créances résultant de pensions de titres). Ils font partie intégrante du patrimoine national de la Suisse et remplissent, sur le plan monétaire, d'importantes fonctions. Leur composition dépend principalement du régime monétaire en vigueur et des besoins de la politique monétaire.

Une part considérable des actifs détenus par la Banque nationale sert directement à la mise en œuvre de la politique monétaire. Afin d'approvisionner l'économie en monnaie centrale et de gérer les taux d'intérêt du marché monétaire, la Banque nationale achète temporairement des papiers-valeurs (pensions de titres) ou des devises (swaps) aux banques. La gestion monétaire a reposé exclusivement sur les pensions de titres («repos»), en 2003 comme l'année précédente.

Les actifs de la Banque nationale qui sont utilisables pour des paiements internationaux constituent les réserves monétaires; il s'agit notamment des réserves de devises et d'or. Pour soutenir la valeur extérieure du franc, l'institut d'émission peut en tout temps vendre des devises contre des francs. Quant à l'or monétaire, il contribue à ce que la Suisse reste solvable, vis-à-vis de l'étranger, en cas de crise.

Depuis le printemps de 2000, la Banque nationale vend peu à peu la part des réserves d'or qui ne lui est plus nécessaire à des fins monétaires (voir 93^e rapport de gestion, page 51). Ces cessions sont opérées dans le cadre de l'accord conclu en septembre 1999 par quinze banques centrales européennes, accord qui est à la base de quotas annuels de vente. Le produit des ventes d'or est géré de manière distincte, mais ne figure pas séparément dans les comptes de la Banque nationale étant donné qu'il ne représente pas un patrimoine spécial au sens juridique.

La loi sur la Banque nationale définit non seulement les catégories d'actifs que l'institut d'émission est autorisé à acquérir, mais aussi les instruments auxquels il peut recourir pour la gestion de ses actifs. La Banque nationale gère ses actifs de manière à assurer le meilleur rendement possible, compte tenu des dispositions légales, des limites fixées sur le plan interne pour la prise de risques et des exigences de son mandat monétaire.

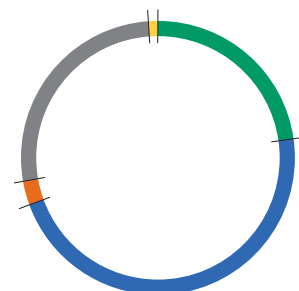
Nature et but des actifs de la Banque nationale

Rôle des actifs dans le cadre de la politique monétaire

Réserves de devises et d'or

Actifs libres

Marge de manœuvre pour la gestion des actifs



Structure des actifs de la Banque nationale en pour-cent

Or	23
Réserves de devises	47
Autres actifs en monnaies étrangères	3
Actifs financiers en francs	27
Autres actifs suisses	1

Total: 118,1 milliards de francs (moyenne)

La Direction générale détermine la stratégie de placement et définit les fourchettes à l'intérieur desquelles l'unité d'organisation Gestion des actifs met en œuvre la politique de placement en fonction des marchés. Un comité de placement prend les décisions tactiques et fixe les lignes directrices que chaque gestionnaire de portefeuille doit observer. Les performances obtenues aux divers niveaux de ce processus sont mesurées et jugées à l'aide de portefeuilles de référence. Le respect des lignes directrices fait l'objet de contrôles systématiques. En la matière, la haute surveillance incombe au Conseil de banque.

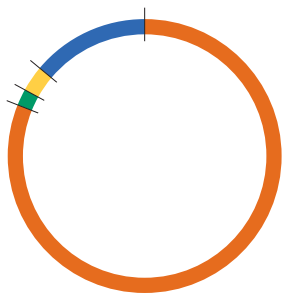
1.2 Placements de devises à caractère monétaire

Principes

La Banque nationale place ses devises à caractère monétaire – ensemble des placements en monnaies étrangères, sans la part entrant dans les actifs dits libres (voir page 55s) – en tenant compte de critères de liquidité, de sécurité et de rendement. Elle investit ces réserves principalement en titres de créances. Ce faisant, elle veille à ce que des ventes puissent, au besoin, être rapidement effectuées, sans entraîner de lourdes pertes de cours. La loi actuelle sur la Banque nationale autorise celle-ci à acquérir des obligations négociables d'États étrangers, d'organisations internationales et de banques étrangères. Pour gérer les risques, l'institut d'émission recourt notamment à des contrats à terme sur taux d'intérêt et à des swaps de taux d'intérêt.

Recours à des établissements externes de gestion de fortune

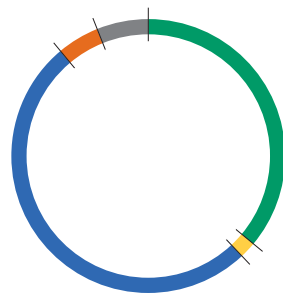
A fin 2003, des établissements externes géraient 7,4% des réserves de devises. Les mandats de gestion permettent des placements dans des segments tels que les titres américains couverts par des gages hypothécaires et des portefeuilles d'obligations internationales. Les opérations afférentes aux réserves de devises dont la gestion est assurée par des tiers passent par une banque dépositaire spécialisée.



Placements de devises à caractère monétaire, selon le débiteur (sans actifs libres) en pour-cent

Titres publics 81
Titres avec garantie indirecte de l'Etat 2
Institutions monétaires 3
Banques 14

Total: 41,7 milliards de francs à fin 2003



Placements de devises à caractère monétaire, selon la monnaie (sans actifs libres) en pour-cent

Dollars des Etats-Unis 36
Dollars canadiens 2
Euros 51
Couronnes danoises 5
Livres sterling 6

Total: 41,7 milliards de francs à fin 2003

Les placements de devises à caractère monétaire s'établissaient à 41,7 milliards de francs à fin 2003. En un an, ils ont diminué de 1,2 milliard de francs. Pour financer la distribution de bénéfices, au printemps de 2003, à la Confédération et aux cantons, il a fallu réduire de 2,5 milliards de francs les placements en monnaies étrangères. Les revenus enregistrés en 2003 n'ont pu compenser cette diminution. Du côté des réserves de devises, la durée moyenne d'immobilisation des capitaux («duration») était proche de cinq ans. La part des dollars des Etats-Unis est restée inférieure à ce qui était visé stratégiquement, soit 40% des réserves de devises; il en a découlé un effet positif sur le résultat. Le rendement global des placements de devises à caractère monétaire a atteint 3%, contre 0,4% en 2002.

Résultat annuel des placements de devises à caractère monétaire

Rendements en pour-cent

Portefeuille en	2001		2002		2003	
	dans la monnaie détenue	en francs	dans la monnaie détenue	en francs	dans la monnaie détenue	en francs
dollars des Etats-Unis	6,3	9,1	12,1	-7,3	1,8	-8,9
euros	5,7	2,7	9,2	7,1	3,9	11,7
yens japonais	1,9	-8,6	-	-	-	-
livres sterling	5,7	5,0	8,3	-9,3	2,6	1,8
couronnes danoises	5,6	3,0	9,4	7,5	4,4	12,0
dollars canadiens	7,9	4,0	8,7	-0,2	5,0	14,8
Total des réserves de devises		5,2		0,4		3,0

1.3 Obligations en francs

Principes

La Banque nationale place une partie de ses actifs en obligations en francs. Elle gère ce portefeuille en veillant à ce que les décisions de placement ne nuisent pas à la politique monétaire ni ne tirent parti de celle-ci. La Banque nationale suit ainsi une politique passive de placement. Depuis l'an 2000, elle se conforme à la structure du Swiss Bond Index pour ce qui a trait aux durées des titres et à la qualité des débiteurs. Cet indice est représentatif du marché des emprunts en francs et tient compte de tous les débiteurs autorisés par la loi sur la Banque nationale, à savoir Confédération, cantons et communes, banques et centrales de lettres de gage suisses et étrangères, Etats étrangers et organisations internationales. Afin d'éviter d'éventuels conflits d'intérêts, la Banque nationale n'achète plus, depuis le début de 2003, de titres émis par des banques établies en Suisse.

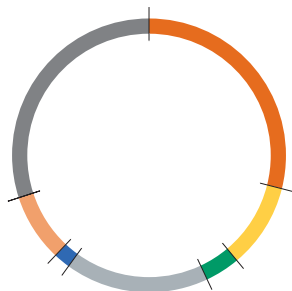
Résultat des placements

Évalué aux prix du marché, le portefeuille – sans la part constituée d'actifs libres – atteignait 6,1 milliards de francs à fin 2003, contre 6 milliards un an auparavant. La durée d'immobilisation des capitaux était de 4,7 ans. Du fait de l'évolution des taux d'intérêt, le rendement du portefeuille a fléchi, passant de 10% en 2002 à 1,4% l'année suivante.

1.4 Prêts d'or

Principes

En vertu de l'accord sur l'or que quinze banques centrales européennes ont conclu en septembre 1999, la Banque nationale est tenue de limiter ses prêts d'or à 328 tonnes, soit au niveau atteint à l'époque. A fin 2003, les prêts d'or portaient sur 232,9 tonnes. Les contreparties de la Banque nationale dans ces opérations étaient constituées d'une vingtaine d'établissements financiers suisses et étrangers. Elles versent un intérêt pour l'or mis temporairement à leur disposition.



**Titres en francs suisses
selon le débiteur**
(sans actifs libres)
en pour-cent

Confédération 29

Cantons 10

Communes 4

Centrales de lettres de gage 17

Banques 2

Organisations internationales 8

Débiteurs étrangers 30

Total: 6,1 milliards de francs
à fin 2003

Les prêts d'or sont conclus en partie contre remise de titres en garantie. Ainsi, le risque de crédit est sensiblement réduit, mais le produit tiré des prêts est plus faible. A fin 2003, les opérations couvertes par de telles garanties représentaient 47,7% du total des prêts d'or. Elles étaient conclues essentiellement pour des durées comprises entre un et cinq ans.

En 2003, les prêts d'or ont dégagé un rendement de 0,6%. A la fin de l'année, la durée résiduelle moyenne des prêts d'or était de 13 mois.

1.5 Actifs libres

Aucune décision n'ayant été arrêtée jusqu'ici pour régler la question de l'utilisation des actifs libres, ceux-ci restent pour le moment dans le bilan de la Banque nationale. L'or des actifs libres est vendu graduellement. Le produit de ces ventes est placé en divers actifs financiers qui sont gérés séparément des réserves monétaires. En la matière, le processus de décision est pour l'essentiel identique à celui qui a été adopté pour le placement des réserves de devises.

En 2003, la Banque nationale a vendu 283,4 tonnes d'or à un prix moyen de 363,7 dollars l'once. Le produit des cessions a atteint 4,5 milliards de francs. Ainsi, 956,9 des 1300 tonnes dont la cession est prévue ont été vendues jusqu'à fin 2003. Les ventes ont eu lieu à intervalles réguliers et ont porté sur des quantités ménageant autant que possible le marché.

Les possibilités de couvrir l'or encore à vendre contre une évolution défavorable du prix en francs du métal précieux sont fortement limitées par l'accord sur l'or de septembre 1999. La Banque nationale ne peut par conséquent éviter ce risque en recourant à des instruments dérivés. En revanche, elle peut réduire le risque de change sur le produit, en dollars, des ventes futures d'or. C'est pourquoi l'institut d'émission a vendu des dollars à terme, contre francs et euros, à hauteur de 35% du produit attendu en dollars. Le cours du dollar ayant fléchi, ces opérations de couverture ont engendré des gains de 741,3 millions de francs en 2002 et de 334,2 millions en 2003.

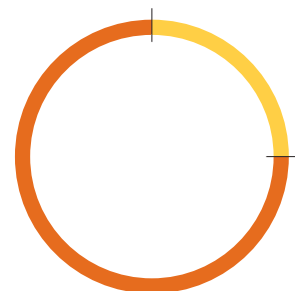
Opérations à long terme
couvertes par des titres

Résultat des placements

Principes

Ventes d'or

Couverture d'une partie du
risque de change



Valeur de marché
des actifs libres
en pour-cent

Or (dont la vente
est prévue) 25

Placements en
monnaies étrangères
et en francs 75

Total: 22,4 milliards de francs
à fin 2003

Le produit des ventes d'or fait l'objet de placements auprès de débiteurs de bonne qualité. Le portefeuille est constitué essentiellement d'obligations émises par des collectivités et établissements de droit public, mais aussi, pour une petite part, de dépôts à terme fixe dans des banques suisses et étrangères. A fin 2003, les obligations en francs représentaient environ 10% du total des placements; une autre part, de 48%, était couverte contre le risque de change. En outre, 29% des placements étaient en euros, 6% en dollars des Etats-Unis et 7% en d'autres monnaies. La durée d'immobilisation des capitaux était de 2,8 ans. Un rendement de 4% a été atteint en 2003.

A fin 2003, les actifs libres, évalués aux prix du marché, se chiffraient à 22,4 milliards de francs (y compris la valeur brute de remplacement des opérations de couverture); de ce montant, 5,7 milliards de francs étaient détenus sous forme d'or – quantité encore à vendre – et 16,2 milliards sous forme de placements en monnaies étrangères et en francs. La valeur de marché des actifs libres était supérieure de 1,2 milliard de francs à la provision pour la cession des actifs libres, provision qui s'élevait à 21,2 milliards de francs. L'écart découle du fait que les revenus tirés de la gestion du produit des ventes d'or ne sont pas attribués à cette provision.

1.6 Contrôle des risques et résultat global

De par ses activités dans les domaines de la politique monétaire et des placements, la Banque nationale est exposée à de multiples risques. Ses plus importants risques financiers sont identifiés, analysés et surveillés. Les risques sont gérés et contenus à l'aide d'un système de lignes directrices et de limites. Le dispositif s'applique surtout aux actifs gérés selon des critères de rentabilité. Les risques de marché, à savoir les risques de change, de taux d'intérêt et, sur l'or, de prix, revêtent une importance déterminante. Les risques de change et de taux d'intérêt sont gérés en premier lieu grâce à une diversification. La Banque nationale détient la plus grande partie de ses réserves dans les monnaies et sur les marchés les plus liquides, ce qui restreint le risque de liquidité. En outre, elle s'expose également à certains risques de crédit. Ceux-ci se concentrent sur des débiteurs bénéficiant de notations supérieures à la moyenne.

Les risques sont mesurés à l'aide de méthodes et de critères habituels dans ce domaine. L'accent est mis sur des analyses de sensibilité et des calculs de «value-at-risk» en ce qui concerne les risques de marché et sur les notations des grandes agences spécialisées pour ce qui a trait aux risques de crédit. Les données sur les risques de toutes les catégories de placement, de tous les instruments et de toutes les unités d'organisation concernées sont agrégées pour obtenir une vue d'ensemble.

Le profil de risques sur les actifs monétaires n'a que très peu varié d'une année à l'autre. Du côté des risques de marché, les risques de change et, sur l'or, de prix ont joué un rôle prédominant. Les risques de taux d'intérêt n'ont cependant pas été négligeables à cause de la durée résiduelle moyenne des placements, qui était de près de cinq ans. Les risques de crédit sont restés faibles. En majorité, les placements portaient sur des titres émis par des Etats et, dans le cas des pensions de titres conclues à des fins de politique monétaire, sur des créances couvertes par des gages. Pour le reste, les risques de crédit découlaient d'emprunts bénéficiant d'une notation supérieure à la moyenne et de positions vis-à-vis de banques (dépôts à terme fixe, prêts d'or et produits dérivés).

Les actifs libres sont quant à eux gérés avec une prise de risques inférieure à celle des actifs monétaires. Cette prise de risques plus faible s'explique notamment par l'incertitude au sujet de la date à laquelle les fonds sortiront du bilan de l'institut d'émission et par le fait que des impératifs dus à la politique monétaire ne s'appliquent pas aux actifs libres. Alors que la Banque nationale ne couvre pas ses réserves de devises à caractère monétaire contre les risques de change, ces risques peuvent être fortement réduits, dans le cas des actifs libres, grâce à des opérations à terme. Ainsi, les risques de change sur les placements effectués avec des actifs libres ont été couverts pour une grande part. En outre, la durée résiduelle moyenne des placements n'est que de trois ans. Dans l'ensemble des risques encourus sur les actifs libres, la part des risques de prix sur l'or a diminué étant donné les ventes d'or opérées durant l'année, mais a continué à jouer un rôle dominant. Pour l'essentiel, les risques globaux sont restés inchangés d'une année à l'autre. Mesurés à la «value-at-risk», ils ont diminué très légèrement en 2003.

Le rendement obtenu sur l'ensemble des actifs a atteint 4,2% en 2003. Le prix de l'or en francs a eu tendance à se raffermir au cours de l'année et a contribué pour beaucoup au résultat global positif. Le dollar a cependant faibli nettement. Si l'on considère les réserves de devises, la faiblesse du dollar a été compensée en grande partie par la revalorisation de l'euro. Du côté des actifs libres, elle n'a guère eu d'effets sur le rendement, les placements en dollars étant couverts en majeure partie contre le risque de change.

Résultat global en 2003

2 Trafic des paiements

2.1 Fondements

Aperçu

En Suisse, la Banque nationale, les banques et la Poste sont les principaux agents du trafic des paiements. L'institut d'émission approvisionne l'économie en numéraire par le truchement des banques et de la Poste. Dans le trafic des paiements sans numéraire, il tient les comptes des participants au Swiss Interbank Clearing System (SIC), dont il assure également la surveillance et le pilotage. Le SIC est le plus important système de paiement en Suisse. Les banques et la Poste règlent électroniquement, par le SIC, leurs gros paiements, mais aussi, de plus en plus, la masse des petits paiements. Swiss Interbank Clearing SA, une filiale de Telekurs Holding, est chargée de l'exploitation du SIC sur les plans technique et opérationnel. Le groupe Telekurs est une entreprise commune des banques suisses.

2.2 Paiements sans numéraire

SIC: paiements plus nombreux, mais pour une valeur totale moindre

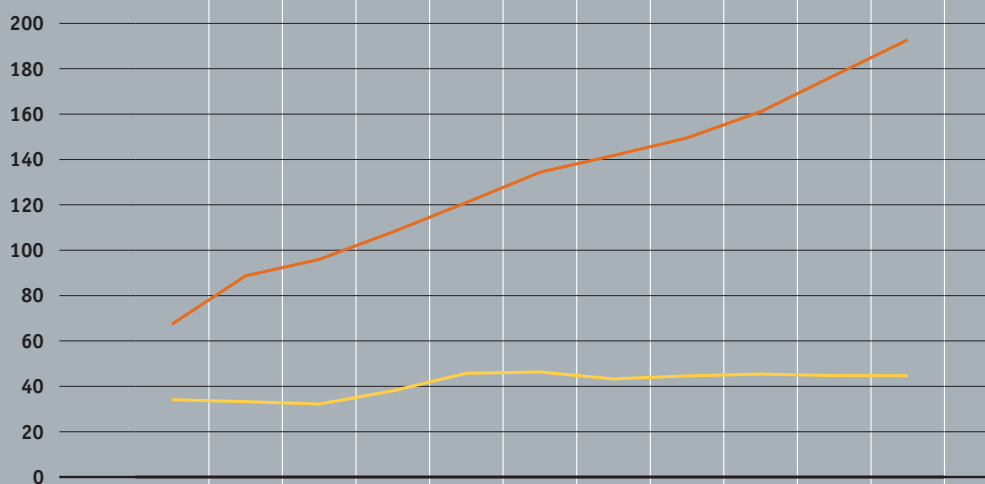
A fin 2003, 307 établissements étaient raccordés au SIC, contre 314 un an auparavant. En 2003, 768 000 paiements, pour un montant de 178 milliards de francs, ont été exécutés chaque jour par le SIC. Le montant moyen par paiement s'élevait à 232 000 francs. Il a constamment diminué au cours des dernières années. Cette évolution est due au fait que, pour régler leurs paiements qui portent sur de faibles montants, les banques et la Poste tendent de plus en plus à recourir directement au SIC, sans passer par les applications pour paiements de masse (échanges de supports de données [DTA], système de recouvrement direct [LSV], retraits aux distributeurs automatiques de billets, etc.). En 2003, les applications pour paiements portant sur de faibles montants ont servi au règlement d'une somme totale de 287,1 milliards de francs (2002: 300,1 milliards), ce qui correspond à 0,6% (0,7%) de la valeur totale des paiements ayant passé par le SIC.

Flux de paiements dans le SIC

	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre de transactions par jour en milliers					
Moyenne	556	595	644	705	768
Maximum	1 384	1 821	2 078	1 874	2 145
Valeur des transactions par jour en milliards de francs					
Moyenne	170	178	182	180	178
Maximum	296	291	274	270	284
Montant par transaction en milliers de francs					
Moyenne	305	299	282	253	232
Moyenne journalière des liquidités détenues en millions de francs					
Avoirs en comptes de virements, en fin de journée	3 503	3 336	3 339	3 327	4 811
Pensions de titres intrajournalières	2 221	2 074	2 566	3 897	5 972

Flux de paiements, par an, dans le Swiss Interbank Clearing

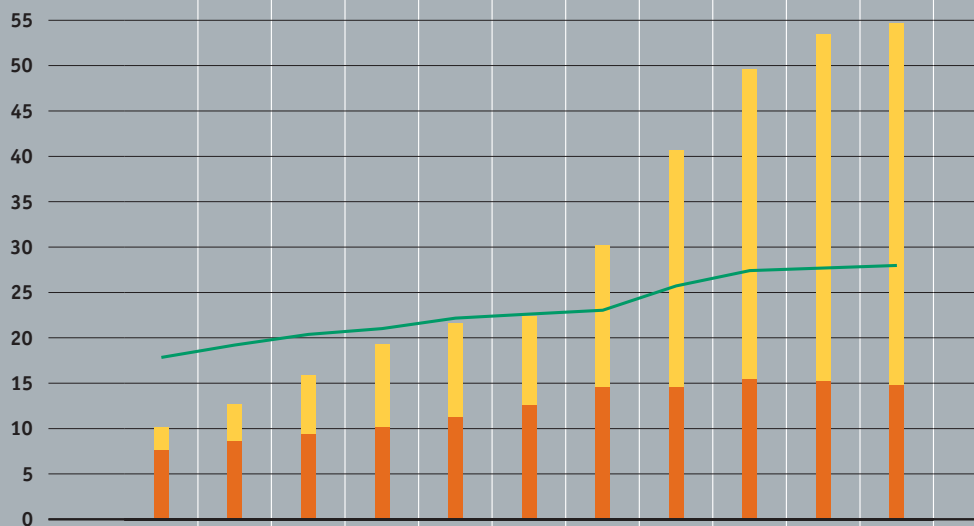
— Nombre de paiements (en millions d'unités)
— Valeur des paiements (en 1000 milliards de francs)



Paiements par cartes et retraits aux distributeurs de billets

■ Cartes de crédit
■ Cartes de débit
— Retraits aux distributeurs de billets

En milliards de francs.



En valeur, les paiements sans numéraire effectués par cartes de débit et cartes de crédit ont continué à progresser. En 2003, ils se sont accrus de 2,1%. Les retraits de numéraire aux distributeurs automatiques de billets (bancomat et postomat) ont augmenté de 1,1%.

Trafic des paiements
en euros

Les banques suisses et la Poste disposent d'une banque de clearing, la Swiss Euro Clearing Bank (SECB), à Francfort-sur-le-Main. Cette dernière exploite le système euroSIC. La plupart des banques suisses et la Poste y recourent pour leurs virements en euros. La SECB assure également l'accès au système TARGET («Trans-European Automated Real-time Gross settlement Express Transfer») pour les paiements en euros. En moyenne, les paiements par le système euroSIC ont porté sur 1,9 milliard d'euros par jour, contre 1,7 milliard en 2002. En 2003, le nombre de ces paiements a augmenté pour atteindre 1,9 million; la part des paiements transfrontières était de 40%.

Continuous Linked
Settlement

Le système Continuous Linked Settlement (CLS) est entré en service en septembre 2002. Il s'agit d'un système mondial qui sert au règlement des opérations de change dans les onze monnaies les plus importantes. Etant donné que le système CLS traite les deux volets d'une opération de change selon le principe «paiement contre paiement», le risque de règlement qui existait auparavant peut être éliminé. Dans le système CLS, le règlement du volet en francs des opérations est possible grâce à une liaison directe entre le SIC et la CLS Bank, l'exploitante de ce système. En moyenne, 4359 opérations en francs suisses, pour une valeur de 46,6 milliards de francs, ont été exécutées par jour. Si l'on prend la valeur totale des opérations de change réglées par le système CLS, la part du franc était de 4%.

Augmentation du numéraire
en circulation

En moyenne annuelle, la circulation des billets a augmenté de 1,7%, passant à 35,7 milliards de francs. Quant à la circulation des pièces, elle est restée à son niveau de l'année précédente, soit à une moyenne de 2,3 milliards de francs.

Billets de banque

En 2003, la Banque nationale a mis en circulation 120 millions de billets neufs, d'une valeur nominale de 8,6 milliards de francs. Elle a retiré, pour les détruire, 115,2 millions de billets détériorés ou rappelés, d'une valeur nominale de 9 milliards de francs.

2.3 Approvisionnement en numéraire

Dans les comptoirs de la Banque nationale, le mouvement de caisse a diminué de 2,7 %, passant à 132,2 milliards de francs en 2003. Les comptoirs ont repris 425 millions de billets, soit un chiffre inférieur de 5,1 % à celui de l'année précédente. Au siège de Berne, les rentrées de billets se sont accrues du fait de changements intervenus dans une entreprise spécialisée. De telles entreprises offrent à des tiers leurs services dans le domaine du transport de fonds et du tri de numéraire. Les rentrées de billets ont fléchi dans les comptoirs de Lugano, de Genève et de Zurich.

En 2003, la Banque nationale a pour la première fois ouvert un dépôt de numéraire dans une entreprise spécialisée dans le transport de fonds et le tri de billets et pièces. Un dépôt de numéraire est un stock de billets que l'institut d'émission a constitué chez un tiers. La Banque nationale reste cependant propriétaire des valeurs ainsi déposées. Le tiers chez lequel un dépôt de numéraire a été constitué peut accroître le dépôt ou retirer du numéraire s'il dispose de suffisamment d'avoirs en comptes de virements. De tels dépôts permettent de réduire les transports de fonds et de parvenir ainsi à une plus grande efficacité dans l'approvisionnement en numéraire. Les mouvements de numéraire dans les comptoirs de la Banque nationale pourraient par conséquent continuer à diminuer.

Dans les agences que des banques cantonales gèrent pour le compte de la Banque nationale, le mouvement de caisse s'est stabilisé à 14,1 milliards de francs, après avoir marqué un repli au cours des années précédentes. Ce repli était dû à l'augmentation du volume d'affaires des entreprises opérant sur l'ensemble du territoire suisse et spécialisées dans le transport de fonds et le tri de numéraire.

Les comptoirs de la Banque nationale ont découvert 190 contrefaçons lors du tri des billets rentrés.

En outre, la Banque nationale assure, à la demande de la Confédération, la mise en circulation des pièces et la reprise de celles-ci. Son rôle dans ce domaine est défini dans la loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (art. 5 LUMMP).

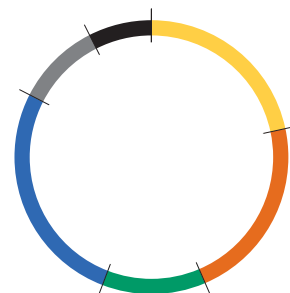
Mouvement de caisse en recul

Dépôts de numéraire

Agences

Contrefaçons

Pièces de monnaie



Billets en circulation
Coupures en millions d'unités

10 francs:	58
20 francs:	59
50 francs:	33
100 francs:	72
200 francs:	27
1000 francs:	20

Moyenne annuelle

3 Services rendus à la Confédération

Fondements

La Banque nationale agit également en tant que banque chargée de passer des opérations pour le compte de la Confédération. La loi actuelle qui la régit définit les services à rendre à la Confédération et prévoit la gratuité pour la plupart d'entre eux. Ils englobent le trafic des paiements, le service de la monnaie, le recueil et le placement de fonds sur les marchés de l'argent et des capitaux ainsi que la garde de valeurs.

Opérations sur le marché monétaire

La Confédération détient ses liquidités sous forme d'avoirs à vue et de dépôts à terme fixe à la Banque nationale. Lorsqu'elle doit faire face à des resserrements de liquidités, l'institut d'émission lui facilite l'accès à des crédits bancaires à court terme. Il rémunère les dépôts à terme de la Confédération aux taux d'intérêt du marché et les avoirs à vue, jusqu'à 600 millions de francs, au taux de l'argent au jour le jour. La Poste place ses liquidités directement sur le marché monétaire.

Emission de créances comptables à court terme et d'emprunts

En 2003, la Banque nationale a lancé pour le compte de la Confédération, selon la procédure d'enchères et au moyen de la plate-forme de négoce électronique Eurex Repo, 53 émissions de créances comptables à court terme (CCCT), mais aussi 20 emprunts. Les souscriptions à des CCCT ont atteint 57,8 milliards de francs, et 40,1 milliards ont été attribués. Du côté des emprunts fédéraux, les souscriptions reçues ont totalisé 18,7 milliards de francs, et 14,9 milliards ont été attribués.

Emprunts fédéraux et créances comptables à court terme sur la Confédération

	1999	2000	2001	2002	2003
Nombre d'émissions¹					
CCCT	52	52	52	52	53
Emprunts fédéraux	10	14	14	15	20
Total des souscriptions en milliards de francs					
CCCT	75,7	62,7	53,0	54,7	57,8
Emprunts fédéraux ²	8,1	15,6	12,6	9,9	18,7
Total des attributions en milliards de francs					
CCCT	46,8	42,4	39,7	40,6	40,1
Emprunts fédéraux ²	4,1	9,3	7,5	8,4	14,9
Encours à la fin de l'année en milliards de francs					
CCCT	17,1	13,4	11,5	12,4	10,7
Emprunts fédéraux ³	46,5	54,1	62,1	70,2	82,6

- 1 Selon la date de libération
- 2 Sans les tranches souscrites par la Confédération pour compte propre
- 3 Y compris les tranches pour compte propre ayant été placées sur le marché par la Confédération

Services dans les domaines de la gestion, des paiements et des pièces de monnaie

La Banque nationale passe une partie des opérations de paiement de la Confédération en Suisse et à l'étranger. De plus, elle tient le livre de la dette de la Confédération et assure l'administration de papiers-valeurs et d'autres valeurs pour le compte de la Confédération et d'entreprises qui lui sont proches. Sur mandat de la Confédération, la Banque nationale distribue, trie et stocke de grandes quantités de pièces de monnaie. Les prestations fournies à la Confédération dans ce domaine ont engendré des charges de 9,7 millions de francs en 2003.

4 Collaboration avec des organes de la Confédération

Sur le plan national, l'institut d'émission collabore avec le Département fédéral des finances, la Commission fédérale des banques et d'autres organes de la Confédération.

4.1 Surveillance intégrée des marchés financiers

La Banque nationale est représentée au sein de la commission d'experts qui, sous la direction du professeur Ulrich Zimmerli, élabore les bases juridiques en vue d'une surveillance intégrée des marchés financiers. Les travaux de cette commission se fondent sur les recommandations d'un précédent groupe d'experts, qui était présidé par le professeur Jean-Baptiste Zufferey. En juillet 2003, la commission a présenté un premier rapport partiel ainsi qu'un projet de loi fédérale sur la surveillance des marchés financiers (loi fédérale sur la surveillance des marchés financiers; LFINMA). La Banque nationale a pris position sur ces textes qui ont été mis en consultation.

Le rapport intermédiaire de la commission Zimmerli prévoit la création d'une autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) sous la forme d'un établissement de droit public. Dans un premier temps, la Commission fédérale des banques (CFB) et l'Office fédéral des assurances privées (OFAP) seraient intégrés dans la FINMA; d'autres autorités pourraient y être rattachées ultérieurement. La FINMA jouirait d'une indépendance étendue et, en particulier, d'une autonomie budgétaire. La commission Zimmerli examinera, dans une phase ultérieure, la question du catalogue des sanctions à disposition de l'autorité de surveillance des marchés financiers et les possibilités de rendre le droit administratif plus efficace.

Appelée à prendre position lors de la mise en consultation du document, la Banque nationale a estimé que les raisons incitant à passer à une surveillance intégrée des banques et des assurances – raisons qui figuraient déjà dans le rapport Zufferey – n'ont rien perdu de leur actualité. Elle a également mis en garde contre des attentes trop ambitieuses. L'institut d'émission s'est prononcé contre les intentions d'attribuer à la future FINMA des tâches qui n'entrent pas dans les activités de base d'une autorité de surveillance des marchés financiers et, de ce fait, ne doivent pas impérativement être assurées par une telle autorité.

**Participation à l'élaboration
d'un projet de loi fédérale**

**Création d'une surveillance
intégrée des marchés
financiers**

Consultation

4.2 Réforme du droit des papiers-valeurs

Conduite d'un groupe
de travail

Le Département fédéral des finances a chargé la Banque nationale de diriger un groupe de travail devant préparer une réglementation légale de la garde et de l'administration, par des intermédiaires financiers, de papiers-valeurs et de droits-valeurs. En Suisse, l'immobilisation et la dématérialisation des papiers-valeurs sont déjà très répandues, mais aucune réglementation légale ne régit ces pratiques. Les incertitudes qui en résultent ne sont plus tolérables étant donné l'importance que les marchés des titres revêtent pour le système financier. Un projet de loi fédérale sur la garde et l'administration de titres devrait être présenté au début de 2004. En outre, la détention indirecte de papiers-valeurs doit être réformée dans le droit privé international également. C'est pourquoi une ratification de la convention de La Haye sur les titres sera proposée.

4.3 Collaboration avec la Commission fédérale des banques

Echanges de vues réguliers ...

La Banque nationale et la Commission fédérale des banques (CFB) ont eu, en 2003, deux échanges de vues sur la situation économique et les développements récents dans le secteur bancaire. En outre, les deux autorités ont participé, en étroite collaboration, aux travaux du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire. Au sein d'un comité de pilotage créé en 2001 et chargé de questions afférentes à la stabilité systémique, la Banque nationale et le Secrétariat de la Commission des banques ont pu renforcer leur collaboration sur le plan technique.

... et renforcement de la
collaboration sur le plan
technique

Lors de la procédure concernant l'attribution d'une licence bancaire à la SIS x-clear AG, contrepartie centrale dans les opérations sur titres, la Banque nationale a fait part à la CFB de commentaires sur les mécanismes prévus pour le contrôle des risques. En outre, elle a pris position sur diverses circulaires de la CFB, en particulier sur celles qui portent sur la couverture des dérivés de crédit par des fonds propres et sur la réforme de la révision bancaire.

5 Coopération internationale

Sur le plan international, la Banque nationale collabore principalement avec le Fonds monétaire international (FMI), le Groupe des Dix (G10), la Banque des Règlements Internationaux (BRI) et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Elle entretient également d'étroites relations avec de nombreuses autres banques centrales dans le monde. De plus, elle fournit une aide technique et offre des possibilités de formation.

Le 20 juin 2003, les Chambres fédérales ont approuvé la reconduction, jusqu'à fin 2008, de la participation de la Suisse aux accords généraux d'emprunt (AGE) du Fonds monétaire international (FMI). La Suisse, associée aux AGE à partir de 1964, en est membre depuis 1984. La Banque nationale a qualité d'institution participante. Les AGE permettent au FMI, lorsque ses propres ressources financières sont insuffisantes, de mobiliser des fonds supplémentaires, à hauteur de 17 milliards de DTS (droits de tirage spéciaux), en vue de prévenir ou de dénouer une crise exceptionnelle qui constitue une menace pour le système monétaire international. La ligne de crédit ouverte par la Banque nationale est de 1020 millions de DTS. Les AGE ont toujours été conclus pour une durée de cinq ans. Les Chambres fédérales se prononceront, à l'avenir également, sur la reconduction de la participation de la Suisse aux AGE. Sur ce point, elles n'ont pas suivi le Conseil fédéral qui, dans son message, proposait de lui transférer cette compétence pour qu'il décide en accord avec la Banque nationale.

Participation à diverses institutions

Arrêté fédéral sur la reconduction des AGE du FMI

5.1 Participation au Fonds monétaire international

Le Département fédéral des finances et la Banque nationale assurent tous deux l'application du statut de membre du FMI. Ce dernier finance ses activités grâce aux quotes-parts des pays membres. La tranche de la quote-part suisse à laquelle le FMI a recouru représente la position de réserve de la Suisse. La position de réserve est financée par la Banque nationale. Elle entre dans les réserves monétaires de l'institut d'émission et celui-ci peut en disposer en tout temps. La position de réserve de la Suisse s'établissait à 1383,4 millions de DTS à fin 2003, contre 1410 millions un an auparavant (la valeur du DTS, ou droit de tirage spécial, est déterminée au moyen d'un panier de monnaies constitué du dollar des Etats-Unis, de l'euro, du yen japonais et de la livre sterling; à fin 2003, le DTS valait 1,85 franc).

En vertu d'un arrêté fédéral du 3 février 1995, la Banque nationale fournit la contribution de la Suisse au compte de prêts de la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC, précédemment FASR II). Cette facilité a permis d'octroyer des crédits de longues durées, à des conditions concessionnelles, à des pays en développement à très faible revenu. Les divers tirages ont une durée de dix ans et sont remboursables par tranches, la première intervenant cinq ans et demi après le versement. La Confédération garantit à la Banque nationale le remboursement dans les délais des crédits FRPC, y compris le paiement des intérêts. Après les divers tirages faits par le FMI, la ligne de crédit ouverte par la Suisse, soit 151,7 millions de DTS, était entièrement utilisée en mars 2001. Une première tranche a été remboursée en 2002, puis d'autres tranches, totalisant 17,9 millions de DTS, l'ont été en 2003.

Position de réserve de la Suisse

Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (FRPC)

Comme la FRPC était entièrement utilisée à fin 2001 et que sa reconduction en tant que facilité opérationnellement autonome n'interviendra qu'en 2005, il était nécessaire de mettre sur pied un financement intermédiaire. La Banque nationale y a participé à hauteur de 250 millions de DTS, mais au maximum de 6,25% des contributions bilatérales. En 2003, des tirages ont été opérés pour 26,6 millions de DTS. Au total, les tirages effectués sur cette ligne de crédit de la Banque nationale s'élevaient à 32,7 millions de DTS à fin 2003. Ainsi, les lignes de crédit ouvertes par la Banque nationale pour la FRPC et la FRPC intérimaire étaient alors utilisées à hauteur de 163,5 millions de DTS.

5.2 Participation au Groupe des Dix

La Banque nationale prend part aux séances des ministres des finances et des gouverneurs des banques centrales des pays du Groupe des Dix (G10) et participe à plusieurs groupes de travail. En 2003, le G10 a examiné principalement des questions afférentes au système financier international. Le groupe de travail sur les clauses d'action collective a achevé ses réflexions. Les clauses d'action collective doivent permettre de restructurer, par une décision prise à la majorité des créanciers, la dette d'un émetteur souverain en demeure. Le rapport du groupe de travail a été soumis aux ministres des finances et gouverneurs des pays du G10 en septembre 2002, puis publié en mars 2003.

5.3 Participation à la Banque des Règlements Internationaux

Les gouverneurs des banques centrales des pays du G10 et de la Banque centrale européenne se rencontrent régulièrement à la BRI pour procéder à des échanges d'informations. En outre, des représentants de la Banque nationale participent aux travaux de quatre comités permanents qui siègent à la BRI, à savoir le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement, le Comité sur le système financier mondial et le Comité des marchés (précédemment: Comité sur l'or et les changes).

Le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire est une plate-forme de la collaboration régulière en matière de surveillance bancaire. En 2003, il a axé ses travaux principalement sur la finalisation du nouvel accord de Bâle sur les fonds propres (Bâle II), accord qui doit prendre le relais de celui de 1988. En outre, il a publié des recommandations sur la gestion du risque opérationnel et la surveillance des activités bancaires électroniques transfrontières, mais aussi un rapport concernant les principes directeurs pour la mise en œuvre transfrontière du nouvel accord sur les fonds propres, rapport qui doit faciliter la coopération entre les autorités de surveillance.

La tâche du Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR) consiste à suivre et à coordonner les développements dans le domaine des systèmes nationaux et internationaux de paiement, de règlement et de compensation. Le CSPR a publié deux rapports. Le premier examine des questions fondamentales de la politique des banques centrales en matière de paiements portant sur de faibles montants. Il montre que les banques centrales ont des interprétations très divergentes de leur rôle dans ce domaine. Ces divergences ne s'expliquent qu'en partie par le niveau de développement, inégal d'un pays à l'autre, des systèmes pour paiements portant sur de faibles montants. Quant au second rapport, il est consacré au rôle de la monnaie centrale dans les systèmes de paiement. Le Comité y analyse des questions pratiques, importantes pour les banques centrales.

Comité sur les systèmes de paiement et de règlement

Le Comité sur le système financier mondial (CSFM) suit et analyse l'évolution des marchés financiers dans le monde, mais établit également des recommandations aidant les banques centrales à veiller à la stabilité du système financier. En 2003, le CSFM a publié les rapports de deux groupes de travail. Ces rapports sont intitulés «Incentive structures in institutional asset management and their implications for financial markets» et «Credit risk transfer». Le second présente les développements sur les marchés d'instruments de transfert du risque de crédit et examine les répercussions possibles de nouvelles tendances sur le fonctionnement du système financier.

Comité sur le système financier mondial

Le Comité des marchés est un forum pour les responsables, dans les banques centrales des pays du G10, des opérations sur les marchés financiers. Les discussions ont eu pour thèmes principaux les développements sur les marchés financiers, en particulier sur les marchés des changes, et les répercussions de divers événements sur le fonctionnement de ces marchés.

Comité des marchés

5.4 Crédits d'aide monétaire

Sur la base de l'arrêté fédéral sur la collaboration de la Suisse à des mesures monétaires internationales, la Banque nationale participe à des opérations de soutien en faveur de pays ayant des problèmes de balance des paiements. Les crédits sont financés par la Banque nationale, la Confédération garantissant le remboursement des crédits et le paiement des intérêts. En 2003, aucun nouveau crédit n'a été versé. Ainsi, le crédit d'aide à la balance des paiements accordé à la Bulgarie subsistait à la fin de l'année. Ce crédit de 14,3 millions d'euros arrivera à échéance en 2007.

Aucun nouveau crédit

5.5 Aide technique

Aide technique en faveur de pays du groupe de vote suisse ...

Comme les années précédentes, la Banque nationale a fourni une aide technique surtout aux pays constituant le groupe suisse dans les institutions de Bretton Woods. Elle a renforcé son aide à la banque centrale d'Azerbaïdjan. Les projets lancés en 2002 ont été poursuivis dans les domaines de la mise en œuvre de la politique monétaire et des travaux en rapport avec le numéraire. Un nouveau projet – soutien en matière de sécurité informatique – est venu s'y ajouter. La banque centrale de Serbie a continué à bénéficier d'une aide dans le placement des réserves monétaires. En collaboration avec le FMI, la Banque nationale a fourni des conseils en matière de sécurité des bâtiments à l'autorité qui, au Kosovo, remplit les tâches d'une banque centrale. Elle a également maintenu ses projets en faveur de la banque centrale de la République kirghize dans la gestion du numéraire et le développement d'un système de paiement, projets qui ont été complétés par un autre, portant sur une formation pour cadres d'un institut d'émission.

... et d'autres pays

En dehors des pays du groupe suisse dans les institutions de Bretton Woods, la Banque nationale a apporté une aide aux banques centrales du Vietnam et d'Indonésie en matière d'opérations sur les marchés des changes et de l'argent ainsi que de révision interne. De plus, des représentants de la Banque nationale ont participé, en tant que conseillers, à des séminaires de la Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest en vue d'une réforme institutionnelle de l'union monétaire des pays de cette région.

5.6 Centre d'études de Gerzensee

Cours pour banques centrales étrangères

Le Centre d'études de Gerzensee, une fondation de la Banque nationale, a mis sur pied, en 2003, cinq cours pour des collaboratrices et collaborateurs de banques centrales étrangères. Ces cours ont porté sur la politique monétaire, les marchés financiers et la réglementation bancaire. Au total, 125 personnes provenant de 98 pays les ont suivis.

Conférences scientifiques internationales

Le Centre d'études a organisé également une conférence scientifique sur les marchés internationaux des capitaux et deux symposiums d'été sur les marchés financiers et la théorie économique. Des chercheurs de renommée internationale y ont participé.

Cours pour doctorants

En outre, le Centre d'études a proposé des cours pour doctorants. Donnés par d'éminents professeurs, ces cours ont permis à des étudiants d'universités suisses d'acquérir des connaissances scientifiques très pointues dans les principaux domaines des sciences économiques. Enfin, le Centre d'études a mis sur pied un «Finance Workshop» de plusieurs jours.

6 Stabilité et surveillance du système financier

La confiance dans la stabilité du système financier est indispensable à un développement équilibré de l'activité économique. Elle rend plus aisées les décisions à moyen ou long terme que les consommateurs, les épargnants et les investisseurs sont appelés à prendre. Un système financier stable est aussi nécessaire au bon fonctionnement des marchés financiers et, partant, entre dans les conditions-cadres indispensables à une bonne mise en œuvre de la politique monétaire. Aussi la Banque nationale s'efforce-t-elle de déceler suffisamment tôt les dangers menaçant la stabilité systémique. Alors que la Commission fédérale des banques surveille les établissements individuellement, la Banque nationale suit l'évolution du système financier dans son ensemble. Elle cherche en particulier à identifier des points de tensions et des déséquilibres naissants, qui pourraient menacer la stabilité du système.

En 2003, la Banque nationale a publié pour la première fois, dans un rapport sur la stabilité, son appréciation de la situation du système financier et des tendances qui pourraient se dégager (voir Bulletin trimestriel de la BNS, 2/2003, pages 60 à 85). Dans ce rapport, elle examine les facteurs qui, venant du marché, sont décisifs pour la stabilité du secteur bancaire (développements macroéconomiques, cours boursiers), des indicateurs tirés des bilans bancaires (fonds propres, liquidités) et l'évolution de l'infrastructure des marchés financiers.

Il ressort de ce rapport que le secteur bancaire suisse a bien résisté à la détérioration de la conjoncture et à la chute des cours des actions. Avant tout, les provisions à constituer sur les crédits bancaires sont restées à un niveau modéré, ces crédits ayant peu augmenté, même dans les années d'euphorie boursière. La couverture des risques par des fonds propres – cet élément est décisif pour la capacité de résistance du secteur bancaire – est restée élevée, en comparaison tant internationale qu'historique. Au milieu de 2003, la Banque nationale n'a identifié aucun déséquilibre important, qui pourrait être à la source d'une possible crise. Par conséquent, elle a estimé que le secteur bancaire suisse était stable. Les marchés ont eux aussi porté la même appréciation, comme en témoigne l'évolution des cours des actions bancaires et des rendements des obligations émises par les banques. Le scénario le plus défavorable qui pouvait être envisagé en été 2003 – une nouvelle détérioration de la conjoncture économique et une situation toujours difficile sur les marchés financiers – ne s'est pas réalisé. Dans l'ensemble, l'année a été positive pour les banques, mais aussi pour d'autres intervenants sur les marchés financiers, tels que les compagnies d'assurances et les caisses de pensions.

En 2003, les infrastructures des marchés financiers (systèmes de paiement [SIC] et de règlement des opérations sur titres et autres instruments financiers [SECOM]) étaient elles aussi en bon état. Dans le règlement des opérations sur titres et des opérations de change, les risques ont pu être encore réduits grâce au système Continuous Linked Settlement (CLS), qui est opérationnel depuis l'automne de 2002, et au rôle de contrepartie centrale que SIS x-clear joue depuis mai 2003.

La stabilité des marchés financiers, une condition à remplir pour une bonne mise en œuvre de la politique monétaire

Rapport annuel sur la stabilité:

bonne capacité de résistance des banques ...

... et bonne infrastructure

**Participation aux travaux de
«Bâle II»**

Sur le plan international, la Banque nationale, qui est membre du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire, a participé en collaboration avec la Commission fédérale des banques à la révision de l'accord de Bâle sur les fonds propres. Cette révision vise à combler d'importantes lacunes que présente l'accord de 1988, lacunes qui découlent notamment d'une prise en compte trop sommaire des risques dans la couverture des crédits par des fonds propres. Le projet de nouvel accord sur les fonds propres est axé sur trois piliers. Le premier porte sur des normes minimales de fonds propres, qui permettent aux banques d'utiliser en partie des méthodes internes de mesure des risques. Le deuxième prévoit le contrôle, par les autorités de surveillance nationales, des stratégies adoptées par les banques en matière de fonds propres. Quant au troisième, il inclut un recours effectif à la discipline du marché.

Projet remanié

En avril 2003, le Comité de Bâle a publié un projet remanié du nouvel accord («third consultative document»). Compte tenu des réactions, il a décidé de mettre au point la version définitive du nouvel accord jusqu'au milieu de 2004, de sorte que les pays pourront la transposer dans leur législation nationale jusqu'en décembre 2006.

Jugement favorable

La Banque nationale approuve les grands axes du nouvel accord. Une couverture en fonds propres à la fois confortable et adéquate aux risques renforce la stabilité du secteur bancaire. Elle met les banques à l'abri de problèmes de solvabilité et, partant, de crises de confiance qui peuvent déboucher sur des problèmes de liquidités. En outre, seules des banques bien dotées en fonds propres sont à même de remplir efficacement, dans une période de mauvaise conjoncture, leur tâche macroéconomique dans la distribution du crédit.

7 Statistique

7.1 Fondements

La Banque nationale collecte auprès des banques, des négociants en valeurs mobilières, des fonds de placement et d'autres entreprises les données qui sont nécessaires à l'accomplissement de ses tâches légales. Ces données servent à l'analyse de la politique monétaire, à l'observation de la conjoncture, à l'établissement de prévisions et à l'analyse des évolutions sur les marchés financiers. L'institut d'émission dresse des statistiques sur les bilans bancaires et des activités bancaires importantes, notamment les crédits et les titres administrés pour le compte de la clientèle. En outre, la Banque nationale demande des données sur l'utilisation des cartes de crédit et de débit aux grandes sociétés émettrices de telles cartes. Elle recueille également des données sur les marchés des changes, de l'argent et des capitaux, en particulier sur les taux d'intérêt à court et à long terme ainsi que sur les émissions. De plus, elle établit la balance suisse des paiements et la position extérieure nette de la Suisse. Toutes les enquêtes sont préparées avec le concours des établissements appelés à fournir des données et leurs associations. Elles correspondent, autant que faire se peut, aux normes internationales.

Tâches

En collaboration avec l'Office fédéral de la statistique, la Banque nationale a poursuivi les travaux préparatoires en vue de dresser les comptes financiers. Ces comptes renseigneront sur les flux financiers entre les secteurs économiques. Ils fourniront de précieuses informations pour la conduite de la politique monétaire et combleront une lacune importante dans le système des comptes nationaux.

Travaux préparatoires en vue de l'établissement des comptes financiers

7.2 Diffusion des données

La Banque nationale diffuse les résultats de ses enquêtes. Les données entrent notamment dans le Bulletin mensuel de statistiques économiques, le Bulletin mensuel de statistiques bancaires et la publication annuelle «Les banques suisses». Elles servent également à établir les rapports que la Banque nationale publie sur la balance suisse des paiements, sur la position extérieure nette de la Suisse et sur les investissements directs.

Données sur papier

Sur Internet, la Banque nationale met gratuitement à disposition une large palette de données économiques et monétaires, sous forme de séries chronologiques. Les intéressés peuvent transférer sur leur ordinateur les séries chronologiques, en vue de les exploiter. L'importance accrue prise par les informations statistiques s'est traduite par une augmentation du nombre des séries chronologiques gérées par l'institut d'émission. A fin 2003, la Banque nationale entretenait près de 1,4 million de séries chronologiques.

Internet

**Position extérieure nette
et dette extérieure**

Depuis 2003, la Banque nationale publie, en plus des données annuelles sur la position extérieure nette, des estimations trimestrielles. Elle a également commencé à dresser une statistique de la dette extérieure de la Suisse. Cette statistique, qui donne une vue détaillée d'une partie des passifs de la Suisse envers l'étranger, répond à une exigence du FMI.

Crédits accordés à des entreprises, avec ventilation selon la taille de celles-ci

La Banque nationale a, pour compléter sa statistique des crédits accordés par les banques, recueilli des informations sur les crédits aux entreprises, crédits qui sont ventilés selon la taille des entreprises, soit selon l'effectif de leur personnel. Ces données figurent dans la version Internet du Bulletin mensuel de statistiques bancaires.

7.3 Commission de statistique bancaire

**Nouvelle enquête sur les
taux d'intérêt appliqués aux
crédits**

Pour la conception de ses enquêtes, la Banque nationale est conseillée par la Commission de statistique bancaire. Cette dernière est formée de représentants des banques, de l'Association suisse des banquiers et de la Commission fédérale des banques. En 2003, elle a approuvé une enquête sur les conditions appliquées par les banques aux crédits à des entreprises (statistique des taux d'intérêt appliqués aux crédits). La nouvelle enquête permettra à la Banque nationale d'avoir un meilleur aperçu du mécanisme de transmission de la politique monétaire et de disposer de données détaillées sur les taux d'intérêt des crédits accordés aux entreprises, soit d'informations importantes eu égard à l'évolution de la conjoncture. L'enquête sera lancée en 2004 dans la cadre d'un projet pilote.

7.4 Groupe d'experts balance des paiements

**Etablissement de la balance
des paiements**

La balance des paiements est établie avec le concours d'un groupe d'experts, dirigé par la Banque nationale. Le groupe d'experts comprend des représentants des banques, de l'industrie, des assurances, de diverses administrations fédérales et du Centre de recherches conjoncturelles de l'EPFZ.

7.5 Collaboration avec des organes suisses et étrangers

La Banque nationale recueille, à la demande de la Commission fédérale des banques, des données qui servent à la surveillance des établissements bancaires. Elle collabore étroitement avec l'Office fédéral de la statistique, mais aussi avec la Banque des Règlements Internationaux (BRI), l'OCDE, l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) et le FMI. L'objectif de la collaboration est d'harmoniser les méthodes d'enquêtes et les analyses.

Collaboration technique